



DEMATÉRIALISATION DES LICENCES

Les licences seront proposées en format numérique, téléchargeables dans le Système de gestion de la vie fédérale, et envoyés directement aux licenciés

La Fédération Française de Randonnée a décidé de généraliser la dématérialisation des titres d'adhésion et de participation à partir de la rentrée 2021/2022, suite à une expérimentation réussie sur la saison actuelle, auprès de comités et clubs volontaires. **Il n'y aura donc plus de lettres-cartes papier à partir de septembre 2021.**

Les licences seront proposées en format numérique, téléchargeables dans le Système de gestion de la vie fédérale, et envoyées directement aux licenciés par un mail automatique lors de l'enregistrement du titre sur le système (dès lors que l'adresse email est renseignée).

Le licencié pourra enregistrer son titre dans son téléphone portable mais également l'imprimer s'il le souhaite. Il pourra également le retrouver dans l'espace « mon compte » du site internet.